



## E-MOBILITÉ :

# SCRELEC LANCE SA NOUVELLE OFFRE DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DES BATTERIES DE LA PETITE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



Ce mardi 13 octobre 2020, l'éco-organisme Screlec a annoncé lors d'un point presse le lancement d'une filière volontaire visant à collecter les batteries issues des engins de la petite mobilité électrique (vélos, scooters, trottinettes, etc.). L'occasion de rappeler l'étendue de son expertise en termes de collecte et de recyclage.

L'éco-organisme Screlec élargit son activité de collecte et de recyclage aux batteries issues des engins de la petite mobilité électrique (vélos à assistance électrique, scooters, et Engins de Déplacement Personnels Motorisés (EDPM) comme les trottinettes, skateboards, draisienues, gyropodes, etc.). Si ce type de batteries est aujourd'hui classé dans les « batteries industrielles » et ne rentre actuellement pas dans son périmètre d'agrément, **Screlec anticipe une évolution fort probable de la réglementation en proposant son expertise aux metteurs sur le marché français pour la prise en charge de leurs batteries.** La loi relative à la Responsabilité Élargie des Producteurs impose en effet aux entreprises qui commercialisent ces engins électriques motorisés de prendre en charge leur fin de vie lorsqu'elles sont usagées.

Screlec propose ainsi aux producteurs et distributeurs d'engins d'e-mobilité sur le territoire français, ainsi qu'aux loueurs de ces engins de **bénéficier de son savoir-faire logistique, technique et réglementaire pour les accompagner dans la gestion de la fin de vie de leurs batteries**. L'éco-organisme a développé un service dédié en proposant une offre globale comprenant :

- la mise en conformité avec la réglementation comme stipulé dans le Code de l'Environnement (dont la déclaration aux autorités compétentes) ;
- la garantie de la bonne prise en charge des batteries usagées via un réseau de prestataires fiables et préalablement audités (collecte conforme, regroupement, taux de valorisation...) ;
- un accompagnement dans la mise en sécurité du gisement en mettant à disposition des procédures claires et spécifiques.

Dans le cadre de la création de cette filière volontaire, Screlec a signé un partenariat avec la **Fédération des Professionnels de la Micro Mobilité** (FPMM) qui a souhaité mettre en place un guichet unique avec l'éco-organisme Ecologic, afin de proposer aux adhérents de la FPMM de déclarer leurs mises sur le marché sur une même interface ainsi qu'une collecte mutualisée de leurs équipements.

À ce jour, Screlec compte déjà quatre entreprises adhérentes, dont Micro Mobility.

*« Depuis plus de 20 ans, Micro Mobility accorde une part très importante à la réparabilité et au recyclage de ses produits. Avec l'explosion du marché de la trottinette électrique, le recyclage des batteries est tout de suite devenu un sujet prioritaire dans notre plan RSE. En tant que membre fondateur de la Fédération des Professionnels de la Micro Mobilité, nous avons donc naturellement adhéré à l'éco-organisme Screlec pour garantir le parfait recyclage de nos batteries. Les procédés existants aujourd'hui permettant de recycler l'ensemble des métaux qu'elles contiennent, nous pouvons ainsi proposer une solution de recyclage optimum aux utilisateurs, une fois que leurs batteries seront arrivées en fin de vie ».* **Grégoire Henin, PDG de Micro Mobility**

## 20 ans d'expertise au service du recyclage

**Deuxième éco-organisme à voir le jour en France**, Screlec a fêté ses 20 ans en 2019 : deux décennies à donner une deuxième vie à nos piles et batteries, partout en France. **Screlec est aujourd'hui agréé par l'État** sur deux filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) : **les Piles et accumulateurs portables** ainsi que **les Cartouches d'impression professionnelles**. Sa mission est d'organiser la collecte et le recyclage de ces déchets en métropole et dans certains territoires d'Outre-Mer, en sensibilisant le grand public aux écogestes, à travers ses solutions **Batribox**, pour les piles et accumulateurs portables, et **Colorbox**, pour les cartouches d'impression professionnelles.

Cette mission est une mission d'intérêt général. Prendre en charge la fin de vie de ces déchets, depuis la collecte jusqu'à la réintégration des matières premières, c'est **accompagner la transition énergétique et écologique, lutter contre le dérèglement climatique et préserver les ressources.**

Certifié ISO 14 001, l'éco-organisme représente **800 adhérents** metteurs sur le marché et a collecté **5 682 tonnes de piles et batteries en 2019**, en s'appuyant sur un réseau de **32 000 points de collecte** partenaires. Cela représente, pour l'année dernière, un **taux de collecte de 49 %** des produits mis sur le marché et une progression de **87% en 6 ans.**

Au-delà de ses actions de collecte, de tri et de recyclage, Screlec renforce, année après année, la sensibilisation auprès du grand public à travers ses opérations de collecte événementielles. ***Piles Solidaires, 1 Pile = 1 Don, de l'énergie pour le Téléthon !, Défi Piles Ecoles...*** en 2019, ce sont **22 opérations de proximité** qui ont été menées sur le territoire.

**Tourné vers l'avenir, Screlec engage de plus en plus de partenariats avec les fédérations professionnelles pour sensibiliser leurs adhérents.** À l'instar des relations historiques que Screlec entretient avec la FICIME ou le SECIMPAC dans le domaine de l'outillage et des équipements mécaniques et électroniques, ou des initiatives plus récentes menées avec la FIVAPE (e-cigarettes) ou l'UBH (Bijouterie-Horlogerie), Screlec continuera de déployer ses actions auprès de ces relais d'information pour sensibiliser les entreprises à leurs obligations réglementaires ; pour aussi dynamiser les collectes dans certains secteurs d'activité ; pour enfin, porter un regard prospectif et innover. **Le lancement de la filière volontaire sur l'e-mobilité est également l'illustration de sa capacité à anticiper et s'adapter aux évolutions de notre société.**



## QU'EST-CE QU'UN ÉCO-ORGANISME ?

Un éco-organisme est une société privée sans but lucratif, agréé par les pouvoirs publics d'une mission d'intérêt général. Les actions de l'éco-organisme sont définies et contrôlées par l'État, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). En France, on compte actuellement une vingtaine de filières REP. Un éco-organisme a pour objectif de faciliter et optimiser la gestion des déchets, de leur collecte jusqu'à leur dépollution. Il est de ce fait un levier essentiel pour favoriser le développement du recyclage : il permet de massifier les quantités de matériaux à recycler et il promeut le principe d'éco-conception auprès de ses adhérents, pour favoriser l'incorporation de matériaux recyclés dans leurs nouveaux produits mais aussi pour faciliter leur recyclage une fois ces derniers devenus des déchets.

### À PROPOS DE SCRELEC :



Screlec est un éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics sur deux filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) : les piles et accumulateurs portables ainsi que les cartouches d'impression professionnelles. Sa mission est d'organiser la collecte et le recyclage de ces déchets en métropole et dans certains territoires d'Outre-Mer, en sensibilisant le grand public aux éco-gestes, à travers ses solutions Batribox, pour les piles et accumulateurs portables, et Colorbox, pour les cartouches d'impression professionnelles.

Plus d'informations sur : [www.screlec.fr](http://www.screlec.fr) / [www.batribox.fr](http://www.batribox.fr)

---

### Contact presse : agence Econovia

Déborah Zeitoun - [deborah.zeitoun@econovia.fr](mailto:deborah.zeitoun@econovia.fr) - 06 59 94 78 61

